



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

**SUISSE: LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DES MARQUES
ET DES INDICATIONS DE PROVENANCE**

Membre présentant la notification	SUISSE
--	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/CHE/22_0957_00_f.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHE/33 , IP/N/1/CHE/G/36 , IP/N/1/CHE/T/13 ; IP/N/1/CHE/T/7 , IP/N/1/CHE/G/33 , IP/N/1/CHE/E/5 , IP/N/1/CHE/23
Brève description du texte juridique notifié Définitions, protection et intervention douanière. Dernières modifications: Art. 50a; 50b; 50c; 50d; 50e; 50f: - Introduction des dispositions de mise en œuvre en Suisse de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	1 décembre 2021
Autre date	Adoption: 19 mars 2021

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 janvier 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) Stauffacherstrasse 65/59g CH – 3003 Berne Téléphone: +41 31 377 77 77 Courriel: info@ipi.ch

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.